



MEMENTO SPORTIF 2011/2012 CHAMPIONNAT JEUNE

FONCTIONNEMENT

Championnat en match Aller – retour, 3 sets gagnants.

Une équipe forfait à l'aller se déplacera au retour (cf. article XI.2.2.1.RGER)

1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES

Feuilles de match

Toutes les feuilles de match **Jeunes Excellence** doivent être postées impérativement le lundi suivant la rencontre, à la Ligue et jeunes Honneur au Comité gestionnaire de la poule).

En cas d'absence ou de retard de transmission, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

Les feuilles de matchs manquantes à la date du 19 mai 2012 se traduiront par un forfait pour les équipes recevantes.

Saisie des résultats

Les poules Excellences sont gérées par la Ligue. Les feuilles de matchs doivent donc y être retournées et les demandes de report doivent passer par elle.

L.B.V.B – 31 Rue Abbé Martin – 56300 PONTIVY

La saisie des résultats est obligatoire, ce avant 20h le dimanche.

Sur le site de la FFVB : www.ffvb.org ou de la LBVB : www.volleybretagne.fr

- **Sur la page d'accueil : saisie des résultats**
- **Puis saisir un résultat de match**
- **Compétition : choisir Ligue de Bretagne**
- **N° Match**
- **Code équipe : le même que celui de la saisie des licences**

En cas d'absence ou de retard de saisie, l'amende prévue sera appliquée.

Pour les poules Honneur, elle est facultative mais néanmoins fortement recommandée, tant pour la gestion sportive que pour le suivi par les jeunes du championnat.

2. HORAIRES DES RENCONTRES

Les matchs doivent se jouer le **samedi après midi entre 13h et 18h** ou le dimanche si accord des deux clubs.

L'horaire du match doit être fixé par le club recevant au moins 15 jours avant la date du match et il doit **faire parvenir une convocation par mail ou courrier** au club reçu au plus tard le mardi précédent le match.

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure. La demande devra être faite à la CSR, en l'adressant au Secrétariat de la LBVB.

Procédure : Le club demandeur envoie la demande de dérogation au club adverse, qui lui retourne sa réponse (datée, signée, cachetée).

Le club demandeur en possession de l'accord du club sollicité l'expédie à la Ligue, **15 jours au plus tard** avant la date de la rencontre.

Cette procédure vaut également pour les épreuves de jeunes, à l'exception du délai qui est ramené à 72 heures. Les demandes sont à adresser à l'instance gestionnaire de la poule.

Une procédure par mail est désormais autorisée, ci-dessous le mail type de demande de modification que la Ligue doit recevoir pour la validation par la CSR.

De : club adverse [mailto:club_adverse@yahoo.fr]

Envoyé : lundi 25 juillet 2011 15:02

À : sportive@volleybretagne.fr

Cc : club demandeur

Objet : Modification pour le calendrier PNM

Bonjour,

Nous donnons notre accord pour le match PNMA030 Club demandeur/ Club adverse du samedi 3/12/11 à 19h au lieu du dimanche 4/12/10 à 15h.

Sportivement,
Nom Prénom
Club adverse

De : Club demandeur [mailto:club_adverse@gmail.com]

À : club adverse

Envoyé le : Sam 23 juillet 2011, 0h 36min 41s

Objet : Modification pour le calendrier PNM

Bonjour,

Nous souhaitons modifier le match **PNMA030** Club demandeur/ Club adverse **du samedi 3/12/11 à 19h au lieu du dimanche 4/12/10 à 15h.**

Il ne s'agit pas d'une inversion

Si vous êtes d'accord, merci de nous répondre et de mettre en copie la Ligue : sportive@volleybretagne.fr

Sportivement
Nom Prénom Clubdemandeur

Dates de report :

- Minimes : 14/01/12, 28/01/12, 10/03/12,
- Cadets, Juniors/Espoirs F : 7/01/12, 4/02/12, 17/03/12,
- Juniors/Espoirs M : 7/01/12, 14/01/12, 4/02/12, 17/03/12, 24/03/12, 7/04/12, 5/05/12

Date limite de report :

- En Jeunes, les matchs Excellence et Honneur doivent être joués pour le week-end du 12 mai 2012 sauf en cadettes excellence et minimes F honneur, le 5 mai 2012, le 12 mai est la date pour les barrages.

Impossibilité de reporter des rencontres après ces dates.

Aucune demande de report de match postérieure à cette date ne sera accordée. De même les résultats et feuille de match doivent parvenir à la ligue dès le mardi 15 mai. Dans le cas où des matchs n'auraient pas été joués, le résultat manquant sera considéré comme un forfait pour l'équipe recevante.

4. MODE DE CLASSEMENT

En Jeunes, l'ancien mode de classement sera utilisé : 2pts pour une victoire et 1pt pour une défaite, 0pt pour un forfait.

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de point de sets gagnés par le nombre de point de sets perdus dans leurs poules respectives.

5. LICENCE

TYPE	VOLLEY BALL	BEACH VOLLEY(BV)	COMPETLIB	DIRIGEANT/ ENCADREMENT	EVENEMENTIELLE
COMPETITION	Championnat officiel de salle	Championnat officiel de beach volley	Championnat loisir	Championnat officiel de salle SAUF dans le pavé JOUEUR	Aucune
FONCTION	Joueur Entraîneur Arbitre Marqueur Dirigeant	Joueur BV Entraîneur BV Arbitre BV Marqueur BV Dirigeant	Joueur loisir Dirigeant	Dirigeant Marqueur Arbitre Entraîneur	Participation à un événement organisé sous l'égide de la FFVB

⇒ Tout **joueur** doit être licencié «compétition Volley Ball » avant de participer à une rencontre officielle de salle

⇒ **Les marqueurs, arbitres, entraîneurs doivent être licenciés**

(COMPETITION VOLLEY-BALL ou BEACH VOLLEY ou DIRIGEANT/ENCADREMENT) à la FFVB pour la première épreuve où ils officient. (art 43A du RG)

Surclassement :

Simple surclassement : case à cocher sur le bordereau d'adhésion, sur la Fiche médicale (par le médecin) et lors de la saisie de la licence sur internet

Si vous n'avez pas fait la saisie sur internet, la Ligue le fera à réception de la demande de licence où figure désormais la fiche médicale ou sur présentation de la fiche médicale.

Double surclassement : (validation obligatoire par la FFVB)

- régional
- national

PRESENTATION DES LICENCES :

Avant toute rencontre officielle régionale, quel que soit le niveau, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A mention simple surclassement s'il y a lieu absence de

mention "simple surclassement" sur la licence), et noter ce contrôle dans la case « Remarques ». En cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

La présentation du double de la licence « VOLLEY BALL » accompagnée d'une pièce d'identité vaut présentation de la licence (l'amende administrative pour non présentation de licence ne sera pas appliquée).

En cas de non présentation de la licence ou du double de la licence :

1) l'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation d'une pièce d'identité officielle. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-ball en compétition correspondant au niveau de pratique,

2) les arbitres doivent accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. Les passeports en cours de validité ou les cartes d'identité valables pour le franchissement des frontières délivrés par les autorités étrangères à leurs ressortissants doivent également être acceptés,

3) en aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle,

4) Si une pièce d'identité et le certificat médical ne peuvent pas être présentés avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur simple surclassement avec la présentation de leur fiche médicale A.

Pour les joueurs ayant un double surclassement, ils doivent présenter leur licence avec **la mention écrite « DSR ou DSN »** ou leur double de licence plus leur pièce d'identité. En cas de non-présentation de la mention écrite portée sur la licence, la fiche médicale B « DSR ou DSN » **dûment validée par le médecin fédéral ou Ligue** doit être présentée à l'arbitre (Article 14 du RGEN).

5) Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

Une amende administrative sera infligée au groupement sportif pour licence non présentée.

Cela vaut tant pour les seniors que pour les jeunes. La présentation des licences est obligatoire, y compris pour participer aux finales régionales

Période de mutation		1/06 – 15/07 minuit	16/07 – 31/12 minuit	1/07 – 31/12 minuit	A partir du 01/01
Autorisation		Accordée automatiquement sans réponse du club quitté dans les 30 jours	* avec accord du club quitté *sans réponse du club quitté dans les 30j	Si avis d'opposition du club quitté dans les 30j avec courrier en AR	
Niveau de jeu	National	X	X		
	Régional	X	X		X si mutation inter Ligues
	Départemental			X	X

X : niveau de jeu autorisé

6. INSTALLATIONS et BALLONS

Hauteurs de Filet & Dimensions de terrain

Terrains de Jeu

COMPETITIONS	FEMININS	MASCULINS	TERRAIN	JOUEUR
Seniors	2,24 m	2,43 m	9 x 9m	6 x 6
Espoirs				
Juniors		2,35 m		
Cadets				
Minimes	2,10 m	2.24 m		
Benjamins	2,10 m		7 x 7m	4 x 4
Poussins	1,80 à 2,00 m		4,5 x 4,5m	2 x 2 ou 1 x 1

BALLONS

	Circonférence	Poids	Modèle
Poussins	65-68 cm	200-220g	Mikasa MG V-200 Molten SSVB4
Benjamins	66-68 cm	230-250g	Mikasa MG V-230 Molten SSVP4
Minimes à Seniors	66-68 cm (P : 300mbar)	300-400g	Mikasa MVP 2000 Mikasa MVL 2001 Molten IV58LC Molten IV5XC Molten V5X5LC

Les ballons doivent répondre aux conditions réglementaires de poids, de circonférence et de pression.

7. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

Extrait du RGER 2011 :

VIII.1.7 *Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)*

sous- Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets , UN(e) joueur (joueuse) peut être classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

participer aux -sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

VIII.1.8 Possibilité de jouer à 5 en championnat Jeunes

Une équipe jeune peut jouer à cinq sans pénalisation financière.

Cette équipe, dès lors qu'elle a joué UN match en phase « Excellence » en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut pas se qualifier pour les Finales Excellence Bretagne.

Cette équipe, dès lors qu'elle a joué TROIS matchs en étant incomplète (5 joueurs au lieu de 6), ne peut plus servir d'équipe de couverture pour la saison en cours.

Cette règle sera valable pour l'ensemble des compétitions Jeunes, quel que soit le Comité Départemental qui la gère et quelle que soit la phase (1^{ère} phase, phase honneur et phase Excellence).

8. FINALES REGIONALES

Les organisateurs des finales Excellence et Honneur seront désignés par la CSR sur proposition des Comités Départementaux après appel auprès de leurs clubs respectifs.

Les cahiers des charges sont à demander à la L.B.V.B. Passée la date d'appel à candidature fixée, la CSR pourra élargir l'appel aux autres départements.

La CSR désigne, chaque saison, le Comité chargé de l'accueil des finales régionales.

- **Finale Honneur : samedi 2 juin 2012,**

Il revient à un club d'Ille et Vilaine d'organiser cette manifestation. Il faut pour cela disposer de deux salles de deux terrains chacune.

- **Finale Excellence : dimanche 3 juin 2012,** début des matchs à 10h

Il revient à un club du Finistère d'organiser cette manifestation : Brest ESL

➔ Qualification Excellence

- 1 poule de 6 : les 4 premières équipes
- 2 poule de 6 : les 2 premières équipes de chaque poule

Les équipes qualifiées pour les finales recevront leur convocation dans les meilleurs délais et devront confirmer à la L.B.V.B. leur participation aux finales et fournir leur fiche de composition d'équipe.